

**MAROC ET SAHARA
OCCIDENTAL**

**Le Polisario doit libérer les derniers
prisonniers de guerre**

Index AI : MDE 29/008/2003
ÉFAI

**Embargo : vendredi 5 septembre 2003
(00h00 TU)**

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

À l'occasion du douzième anniversaire de l'arrêt officiel de seize années d'affrontements armés entre les autorités marocaines et le *Frente Popular para la Liberación de Saguia el Hamra y Río de Oro* (Front populaire pour la libération de la Saguia el Hamra et du Rio de Oro), ce vendredi 5 septembre 2003, Amnesty International a réitéré son appel en faveur de la libération immédiate et du rapatriement de plus de 900 Marocains toujours détenus en tant que prisonniers de guerre par le Front Polisario.

« *Il est grand temps que ces hommes soient autorisés à rentrer chez eux et à retrouver leurs familles, a déclaré Amnesty International. La plupart sont maintenus en détention depuis plus de vingt ans. Certains sont âgés et malades, et leur libération doit être une priorité.* »

Aux termes de la Troisième Convention de Genève, tous les prisonniers de guerre doivent être libérés sans délai après la fin des hostilités actives. Au fil des ans, le Front Polisario a périodiquement remis en liberté des groupes de prisonniers. Tout récemment, le 1^{er} septembre 2003, il a libéré 243 hommes. Tout en se félicitant de telles mesures, Amnesty International exhorte le Polisario à libérer immédiatement tous les prisonniers encore maintenus en détention.

« *Le maintien en détention de ces hommes, pendant plus de dix ans après la conclusion d'un cessez-le-feu, constitue une grave atteinte à leur droit à l'intégrité physique et psychique* », a ajouté l'organisation de défense des droits humains.

Libérés par le Polisario en avril 1997, 85 prisonniers de guerre marocains se sont vus refuser par les autorités marocaines l'autorisation d'entrer dans leur pays. À l'époque, celles-ci s'opposaient par principe à tout rapatriement n'englobant pas la totalité des détenus. Les prisonniers libérés ont dû attendre près de trois années supplémentaires avant de pouvoir rentrer chez eux ; ils ont

finallement reçu l'autorisation d'entrer au Maroc en février 2000.

Historique

Le Sahara occidental est l'objet d'un conflit territorial entre le Maroc, qui a annexé ce territoire en 1975 et en revendique la souveraineté, et le Front Polisario, qui demande l'instauration d'un État indépendant et a mis en place un gouvernement en exil autoproclamé dans les camps de réfugiés du sud-ouest de l'Algérie. Un plan de règlement élaboré par les Nations unies a été accepté en 1988 par les autorités marocaines et le Front Polisario, avant d'être approuvé par le Conseil de sécurité de l'ONU en 1991.

Après plus d'une décennie de conflit, les deux parties ont approuvé la tenue d'un référendum, sous l'égide de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), au cours duquel la population sahraouie devrait choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc. Initialement prévu pour 1992, ce référendum a été repoussé à plusieurs reprises. Visant à sortir de l'impasse, le dernier plan soutenu par l'ONU prévoit pour le Sahara occidental une période d'auto-gouvernance de cinq ans précédant le référendum. Ce nouveau plan précise que, lors de son entrée en vigueur, tous les prisonniers de guerre devront être libérés immédiatement.

Au cours des dernières années, le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) a pu se rendre dans les centres de détention des camps de réfugiés de Tindouf, dans le sud-ouest algérien, où est basé le Polisario. Le Comité a effectué quelque deux visites par an, surveillant la situation des prisonniers marocains et leur offrant un certain nombre de services, notamment une assistance médicale et la possibilité de communiquer avec leurs familles. Selon l'article 118 de la Troisième Convention de Genève, « *les prisonniers de guerre seront libérés et rapatriés sans délai après la fin des hostilités actives* » ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>